



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS DES ULIS

Jeudi 28 mai 2026

2 avenue d'Alsace, Vie de la Cité 91940 Les Ulis

Heure d'ouverture	19 h 32
Heure de clôture	21 h 08
Présidente de séance	Mme Sandrine MADI
Secrétaire de séance	Mme Estelle GLORION
Voix délibératives	31
Objet	Examen et approbation du rapport moral, du rapport d'activités, du rapport financier, du budget prévisionnel 2026, du règlement intérieur, de la charte bénévole et présentation des perspectives 2026.

Document soumis à validation du Conseil d'administration

1. Ouverture de séance

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Pour la Gestion de la Maison des Associations des Ulis (APOGÉ) s'est tenue le 28 mai 2026. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Sandrine MADI. Mme Estelle GLORION est désignée secrétaire de séance. La Présidente remercie les associations adhérentes, les membres de droit et les participants présents en visioconférence.

2. Constitution de l'Assemblée

Associations présentes : ART 91, HABITAT&TIC, Association Franco-Polonoise, Passerelles & Compétences, APEX, UAU, PFDUA, Association Cœur Miséricordieux, ALHP, AEUC, Colores Latinos, Edukhaton 91, KSE Phoenix Academy, Association des 12 Graines des Bergères, Leux Tech, Chats Ulissiens, Écoles des Métiers, Kama World Musik Ni Konge, APE Mondétour, Association Culturelle Franco-Sénégalaise, COU Boxe, ADELIS et COU Base-Ball.

Membres de droit : Mme Hawa Coulibaly et M. Étienne Charron.

Associations excusées : COU, Du Cœur et des Meubles, Éveil Musical Ulissien, AFFEF, Mélanine Mobile Vibe et AVAG.

3. Pouvoirs et quorum

Six pouvoirs ont été enregistrés avant l'ouverture de séance. CIFORDOM s'est présenté brièvement mais n'a pas participé aux votes, un pouvoir ayant déjà été transmis. L'Assemblée dispose de 31 voix délibératives présentes ou représentées. Le quorum est atteint.



4. Départs en cours de séance

M. Étienne Charron quitte la séance à 19h40. M. Bruno Crèvecoeur (Edukhaton 91) et Mme Hawa Coulibaly quittent la séance à 19h50. M. Issa Chioubou quitte la séance à 19h53. Les pouvoirs de continuité transmis permettent le maintien de la représentation sans créer de voix supplémentaires.

5. Rapport moral

La Présidente présente le rapport moral 2025. Elle rappelle le développement significatif d'APOGÉ avec une progression du nombre d'associations adhérentes, passant de 32 à 56 structures. L'association a renforcé son rôle d'accompagnement des associations locales, développé les partenariats et consolidé son action au sein de la Maison des Associations. Les bénévoles, le Bureau et le Conseil d'administration sont remerciés pour leur implication. Rapport adopté à l'unanimité.

6. Rapport d'activités

Les activités 2025 sont présentées : Journée internationale des droits des femmes, Carnaval, Loto associatif, Forum des associations, Ciné-débat, Speed-meeting associatif, Féeries d'hiver et diverses actions d'accompagnement. Ces manifestations ont permis de renforcer la visibilité du tissu associatif et de développer les échanges entre adhérents. Rapport adopté à l'unanimité.

7. Rapport financier

Les comptes de l'exercice 2025 font apparaître 10 431,90 € de produits, 6 026,83 € de charges et un excédent de 4 405,07 €. La trésorerie de clôture s'établit à 6 662,91 €. La Présidente souligne la gestion rigoureuse menée tout au long de l'exercice. Rapport adopté avec 28 voix pour et 3 abstentions.

8. Budget prévisionnel 2026

Le budget prévisionnel 2026 prévoit 12 300 € de produits et 9 800 € de charges, soit un résultat prévisionnel positif de 2 500 €. Les priorités portent sur l'accompagnement des adhérents, l'organisation d'événements fédérateurs et le développement des partenariats.

9. Règlement intérieur

Le règlement intérieur révisé est présenté. Les évolutions proposées visent à clarifier les procédures internes et à améliorer le fonctionnement des instances associatives. Adopté avec 28 voix pour et 3 abstentions.

10. Autorisation donnée au Conseil d'administration

L'Assemblée autorise le Conseil d'administration à procéder aux adaptations nécessaires du règlement intérieur, sous réserve d'une information lors de l'Assemblée Générale suivante. Résolution adoptée avec 28 voix pour et 3 abstentions.

11. Charte bénévole

La charte bénévole est présentée afin de formaliser les engagements réciproques entre l'association et ses bénévoles. Elle rappelle les valeurs, les droits et les devoirs des bénévoles. Adoptée avec 30 voix pour et 1 abstention.



12. Perspectives 2026

Les orientations 2026 portent sur la poursuite du développement du réseau associatif, le renforcement de l'accompagnement des adhérents, la valorisation du bénévolat et la mise en œuvre de nouvelles actions favorisant la participation citoyenne.

13. Résolutions adoptées

L'Assemblée adopte le rapport moral, le rapport d'activités, le rapport financier, le règlement intérieur, l'autorisation donnée au Conseil d'administration de modifier le règlement intérieur et la charte bénévole conformément aux résultats des votes.

14. Clôture de séance

Plus aucune question n'étant soulevée, la Présidente remercie les participants pour leur engagement.

La séance est levée à 21h08.

Tableau récapitulatif des votes

Résolution	Pour	Contre	Abstentions
Rapport moral	31	0	0
Rapport d'activités	31	0	0
Rapport financier	28	0	3
Règlement intérieur	28	0	3
Modification du RI par le CA	28	0	3
Charte bénévole	30	0	1

Fait aux Ulis, le 28 mai 2026.

Signatures

Sandrine MADI
Présidente de la séance

Estelle GLORION
La Secrétaire de séance